

## La parole est à prendre dans le débat sur le projet du port de Calais 2015

*La commission particulière de débat public ouvre, ce vendredi, deux mois de consultations sur ce futur chantier régional.*

**L**A PLAQUETTE est magnifique. Calais Port 2015, une publication de 123 pages, éditée par le conseil régional vient d'être tirée à 4 000 exemplaires. Pas sûr que tous les habitants du Calaisis prennent le temps de la feuilleter. Ce serait pourtant utile pour se faire une opinion sur le sujet. Parmi les caractéristiques du projet, la création d'un nouveau bassin nord et d'une nouvelle digue. Bref, le port de Calais gagnerait sur la mer. « C'est un projet très justifié pour rester leader sur le Transmanche. Douvres se développe. Il fallait prendre une décision. Le ministre Dominique Bussereau a parlé de projet raisonnablement ambitieux. » Le président de la CCI de Calais, gestionnaire du port, Jean-Marc Puisseseau, justifie son soutien au projet. « Il est difficile de concevoir des grands projets sans concertation », explique Philippe Deslandes, ancien préfet, président de la commission nationale de débat public, créée en 1995 et devenue autorité administrative indépendante en 2002. Depuis lors, elle s'est penchée sur des projets d'autoroutes mais aussi, de li-



Calais est toujours le premier port de voyageurs en France.

gnes à haute tension, de centrales nucléaires ou d'extension de port comme à... Calais.

### Un quart des emplois de Calais

L'impact environnemental et les enjeux économiques (le port représente 25 % des emplois salariés de Calais.) ont conduit à la nomination d'une commission particulière de débat public. Cinq personnalités ont été choisies

pour leurs compétences et leur indépendance. Présidé par Pierre-Frédéric Ténier-Buchot (qui avait déjà présidé le débat public sur le terminal méthanier de Dunkerque), la commission particulière rassemble une traductrice anglaise (Patricia Brossier), un ancien directeur du port de Marseille (François Perdrizet), une romancière-illustratrice (Clara Bancheau) et un retraité de la Lyonnaise des Eaux (Patrick Le Lorier).

« On confie à des gens ignorants, la tâche d'essayer d'organiser le débat », dit en souriant, Pierre-Frédéric Ténier-Buchot.

Trois moyens d'expression seront possibles. Participer à une des huit réunions publiques organisées pendant les deux mois du débat qui se dérouleront à un horaire permettant au plus grand nombre de s'y rendre (19 h 30). Réaliser un cahier d'acteur (document de 2 à 8 pages) pour les personnes morales (associations, entreprises,...) ou s'exprimer sur le site internet dédié. Trois principes régissent le débat : transparence, équivalence et argumentation des opinions. Après le 24 novembre (date de la fin du débat), la Région aura trois mois pour indiquer si elle poursuit ou non le projet. « Le but du débat est de faire accoucher les opinions argumentées les plus diverses. Le porteur du projet n'a pas forcément pensé à toutes les questions », souligne Philippe Deslandes. En effet, tous les projets ont été modifiés à la suite de la quarantaine de débats qui ont eu lieu depuis 2002.

Thomas Levivier

> [debatpublic-calais-port2015.org](http://debatpublic-calais-port2015.org)

## « Pour qu'il y ait débat, il faut que le monde vienne »

Pierre-Frédéric Ténrière-Buchot est président de la commission particulière de débat public (CPDP) sur le projet Calais Port 2015. Assisté de quatre autres membres, il a en charge l'organisation et la bonne tenue du débat.



PIERRE TÉNIÈRE-BUCHOT  
Pdt débat public Calais 2015

« Nous avons déjà rencontré une cinquantaine de personnes : des élus, des associations, des syndicats, des partis politiques... Nous n'avons pas trouvé beaucoup d'opposition. Il y a presque une unanimité. C'est un point assez important. Le projet est initié par la CCI de Calais et le conseil régional. Le débat portera sur la façon de procéder. Pour qu'il y ait débat, il faut que le monde vienne. Souvent quand cela se passe mal, il y a beaucoup de monde et de journalistes. Il faut faire

partager l'opinion de certains à tout le monde. » Ainsi du 18 septembre au 24 novembre, des réunions publiques ouvertes à tous seront organisées. Plusieurs modes d'expression sont à la disposition du public, « prendre la parole en réunion publique ou émettre des avis sur le site internet ». Pierre-Frédéric Ténrière-Buchot insiste sur la neutralité de la commission. « Il ne s'agit pas de faire la courte échelle au maître d'ouvrage (La Région, Ndlr). Il y aura des réunions thématiques et d'autres inter-thématiques. Nous sommes là pour aider à formuler. »